



Communiqué de presse

Aujourd'hui, lundi 18 juillet 2022, un accord de partenariat a été conclu entre l'Institution du Médiateur du Royaume du Maroc et le Groupe Al Omrane. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération établie entre les deux institutions, par la mise en place d'un cadre de travail institutionnalisant et encadrant ce partenariat en vue d'élever le niveau et la qualité des prestations offertes aux citoyens, à travers l'accélération du rythme de traitement des dossiers en veillant à la préservation des droits dans un esprit de responsabilité institutionnelle et des principes de citoyenneté, de justice, d'équité et d'application saine des lois en vigueur en matière de règlement des litiges administratifs.

Dans une allocution prononcée à cette occasion, M. Mohamed Benalilo, Médiateur du Royaume, a rappelé la raison d'être de cet accord, et son contexte, qui s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la concrétisation par l'Institution du Médiateur du Royaume du Maroc des principes d'ouverture et de renforcement des liens de coopération avec les départements et institutions à caractère public et la mise en œuvre d'une approche participative pour la consécration des droits et le redressement de la gouvernance administrative, insistant sur l'importance de l'accord dans la mise en place d'un mécanisme de collaboration pour l'échange électronique de correspondances et de documents, et pour offrir des possibilités d'échanges sur divers problématiques liés au droit au logement et la gestion des équipements urbains conformément aux Hautes Orientations Royales et aux aspirations des citoyens, de manière à rendre la politique d'aménagement urbain et du logement capable de relever les défis d'un développement humain durable, et à même de mettre en œuvre les recommandations du nouveau modèle de développement.

Pour sa part, M. Badr Kanouni, Président du Directoire du Groupe Al Omrane, a indiqué que cette initiative constitue, pour le Groupe une avancée importante puisqu'elle rentre dans le cadre de l'application des Hautes Directives Royales appelant à considérer le citoyen comme point de départ et finalité de l'action publique et constitue une nouvelle étape dans le processus de déploiement de sa nouvelle feuille de route digitale. Une initiative, qui traduit la ferme volonté du Groupe de consolider d'avantage les principes de bonne gouvernance et de transparence et sa volonté de renforcer sa vocation sociale en tant qu'outil de l'État pour la mise en œuvre des programmes publics d'habitat et d'aménagement urbain, tout en visant l'amélioration des conditions de vie des citoyens et une plus grande participation au développement économique des Régions et territoires au niveau national.

Dans le cadre de ce partenariat, qui s'appuie sur la digitalisation comme moyen rapide et efficace de gestion des affaires des citoyens, une plateforme numérique collaborative a été mise en place, reliant les systèmes d'information de l'Institution du Médiateur du Royaume du Maroc et du Groupe Al Omrane, qui permettra l'échange automatique des dossiers présentés au Médiateur du Royaume du Maroc, qui concernent les projets ou les relations commerciales et de services qui relient le Groupe aux citoyens aux niveaux régional et national. Et ce, en plus d'autres domaines de coopération prévus par cette convention de partenariat.

A noter que ce partenariat s'inscrit dans la droite ligne de l'application des Hautes Orientations Royales contenues dans le discours Royal, à l'occasion de l'ouverture de la première session de la première année législative de la dixième législature, le 14 octobre 2016. Où Sa Majesté le Roi que Dieu l'Assiste a souligné que « **L'objectif qui doit être recherché par toutes les institutions, c'est d'être au service du citoyen.... L'administration électronique doit être généralisée selon une approche intégrée permettant aux différents départements et aux divers services un accès commun aux informations** ».

Ce nouveau partenariat, le premier du genre avec une Entreprise publique Nationale, permettra au Médiateur du Royaume du Maroc d'élargir son ouverture sur son environnement institutionnel et renforcer ses efforts pour le rétablissement des droits, la réparation des griefs et la préservation des droits des citoyens dans leurs relations avec l'Administration, dans le plein respect de la loi et des principes de justice et d'équité. Et ce en adoptant de nouveaux canaux de communication et en élargissant l'utilisation des services fournis par son dispositif digital comprenant le Bureau d'ordre digital, l'application des prestations électroniques et le site Web officiel.